

Le Mans, le 2 octobre 2023,

Arrêté n°SAGJ-2023-044

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences & Techniques
(Scrutin du 10/10/2023)

**RECEVABILITE DES CANDIDATURES DEPOSEES DANS LE CADRE DU
RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DES
SCIENCES & TECHNIQUES**

Scrutin du 10 octobre 2023

- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 à L.719-3 et D.719-1 à D.719-40 ;
- VU** les statuts de l'UFR Sciences & Techniques modifiés et approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-040 du 12/09/2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences et Techniques (scrutin du 10/10/2023) ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31/08/2023 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- VU** la consultation du comité électoral consultatif de l'établissement en date du 2/10/2023.

Arrêté n°SAGJ-2023-044

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences & Techniques
(Scrutin du 10/10/2023)

L'arrêté n°SAGJ-2023-040 du 12 septembre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences & Techniques (ci-après désignée « UFR ST ») avait fixé dans son article 3 les sièges à pourvoir dans le cadre de ces élections comme suit :

COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR
Représentants des professeurs et personnels assimilés	9 sièges de titulaires
Représentants des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	9 sièges de titulaires
Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	4 sièges de titulaires
Représentants des usagers	6 sièges de titulaires 6 sièges de suppléants

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

les candidatures recevables pour le renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR ST.

ARTICLE 1 - Collège des représentants des professeurs et personnels assimilés

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

Cette liste ne respecte pas l'alternance femmes/hommes. Cependant, le porteur de liste a apporté les éléments nécessaires permettant de constater qu'il lui était impossible de respecter cette condition.

Arrêté n°SAGJ-2023-044

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences & Techniques

(Scrutin du 10/10/2023)

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'UFR	Professeurs des universités et personnels assimilés	9 sièges de titulaire	<p>Union pour l'UFR Sciences</p> <p>POTEL Catherine SCHOEFS Benoît PASCUAL Sagrario MEIGNIER Sylvain HAMADENE Saïd RUELLO Pascal PEYROT Nicolas SIMON Laurent CHASSENIEUX Christophe</p>

ARTICLE 2 - Collège des représentants des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

Cette liste ne respecte pas l'alternance femmes/hommes. Cependant, le porteur de liste a apporté les éléments nécessaires permettant de constater qu'il lui était impossible de respecter cette condition.

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'UFR	Autres enseignants – chercheurs, enseignants et personnels assimilés	9 sièges de titulaire	<p>Union pour l'UFR Sciences</p> <p>ERRIEN Nicolas LANDRY Alexandra ESSTAFI Youssef TAHANI Najat STRZERZYNSKI Pierre DUGUE Nicolas BOEDA Fabien LEIGNEL Vincent BOYAS Sébastien</p>

ARTICLE 3 - Collège des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

Le Mans, le 2 octobre 2023,

Arrêté n°SAGJ-2023-044

**Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'UFR de l'UFR des Sciences & Techniques
(Scrutin du 10/10/2023)**

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'UFR	Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	4 sièges de titulaire	Diversité des compétences PEIGNE David HENRIET Claire GUNES Veyis LAUDE-MOLINA Fanny

ARTICLE 4 - Absence de candidatures

Aucune candidature n'a été déposée dans le collège des usagers. Des élections seront organisées pour ce collège à une date ultérieure. Un nouvel arrêté du Président viendra fixer les conditions d'organisation de ce scrutin

ARTICLE 3- Exécution

La responsable administrative de l'UFR ST est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4- Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « Université », « Elections 2023- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché à l'accueil du bâtiment Enseignement de l'UFR ST.

Pascal LEROUX

